

Séance du

07 avril 2015

Procès VERBAL approuvé à l'UNANIMITE lors de la séance du 27 mai 2015

Le 07 avril deux mille quinze,

Le Conseil Municipal de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle BRIQUET, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2015

Présents : Mme Isabelle BRIQUET - M. Ludovic GERAUDIE - Mme Corinne JUST - M. Denis LIMOUSIN – M. Martial BRUNIE - Mme Nadine PECHUZAL - M. Christophe BARBE - Mme Paule PEYRAT - M. Christophe LABROSSE - Mme Michaëlle YANKOV - Mme Annie BONNET - Mme Eliane PHILIPPON - M. Jean-Claude MEISSNER - Mme Annie PAUGNAT - M. Patrick DOBBELS - Mme Fatiha ZEMANI - M. Christophe MAURY - M. Yvan TRICART - Mme Claudine DELY - Mme Carole SALESSE – M. Cédric FORGET.

Représentée : Mme Laurence PICHON par Mme Isabelle BRIQUET
M. Laurent COLONNA par M. Denis LIMOUSIN
Mme Carine CHARPENTIER par M. Christophe LABROSSE
M. Philippe ARRONDEAU par Mme Eliane PHILIPPON
M. Richard RATINAUD par M. Patrick DOBBELS
Mme Joëlle BAZALGUES par Mme Annie BONNET
M. Guénaël LOISEL par Mme Claudine DELY
M. Dominique FOURTUNE par M. Cédric FORGET

Madame Eliane PHILIPPON a été élue secrétaire de séance

Délibération 9/2015 Vote du budget communal 2015 et vote des taxes locales

Délibération 10/2015 Vote du budget AEP 2015

Délibération 11/2015 Subventions communales 2015

Délibération 12/2015 Convention de mise à disposition d'un local à la SARL U, entreprise d'aide à domicile Anna Lou.

Délibération 13/2015 Tableau des emplois communaux

Délibération 14/2015 Projet Urbain Partenarial avec l'Office Départemental de l'Habitat 87 pour la construction d'un réseau d'eau potable pour la desserte des 5 pavillons locatifs à la Cité du Parc

Délibération 15/2015 Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés coordonné par le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

Madame le Maire informe qu'aucune décision, dans le cadre de sa délégation, n'a été prise depuis le Conseil Municipal du 24 février 2015.

Madame le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 24 février 2015 appelle des observations.

Aucune observation n'étant portée, le procès-verbal de la séance du 24 février 2015 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION n°9/2015

Vote du budget communal 2015 et vote des taxes locales

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 09 avril 2015

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 09 avril 2015

Madame le Maire

Notre séance de ce soir est essentiellement consacrée à l'examen du budget de la collectivité pour 2015.

Nous avons rappelé les éléments de contexte lors du Débat d'Orientations Budgétaires et la nécessité de maintenir le cap de maîtrise absolue de nos dépenses, gage de conservation des marges de manœuvre indispensables au bon fonctionnement des services municipaux.

La participation des collectivités au comblement du déficit budgétaire de l'Etat se traduit cette année par une baisse de dotation de 120 000 euros, soit presque l'équivalent de 6 points de fiscalité, autant dire l'effort que nous devons produire pour ne pas y avoir recours dans les années qui viennent. Le projet de budget qui vous est présenté cette année ne déroge pas à cette ligne de conduite, en dépit des charges nouvelles, singulièrement concernant le personnel.

La section de fonctionnement s'équilibre donc en dépenses et en recettes à 5 801 331 euros, soit une prévision légèrement inférieure au BP 2014. Les baisses de recettes évoquées plus haut trouvent leur traduction dans la diminution du virement, qui, je le rappelle, assure la capacité d'investissement de la collectivité. Ceci étant, par prudence, nous n'avons porté en recettes, que la moitié de la somme perçue en 2014 au titre du FPIC, dont nous pouvons espérer le versement en totalité, si la Communauté d'agglomération est de nouveau éligible à ce fonds cette année.

Vous le voyez, la solidarité communautaire joue un rôle important dans le maintien de nos ressources que ce soit au titre de la compensation de perte de ressources de l'ancienne taxe professionnelle, que du fonds de cette péréquation.

La gestion particulièrement rigoureuse des années précédentes nous a permis de dégager un excédent suffisant pour supporter en partie les investissements prévus et anticipés de longue date.

Dans les documents qui vous ont été distribués, notamment dans le récapitulatif sur la note de synthèse, une section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 2 258 480 euros, je vous prie de bien vouloir rectifier, il s'agit de 2 253 480 euros, c'est une diminution de 5 000 euros sur l'opération « tribunes » en dépenses et une réduction d'autant sur l'emprunt en recettes, donc la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 253 480 euros. Nous retrouvons les deux grosses opérations que sont la cuisine centrale pour près de 750 000 euros et la mise aux normes des vestiaires du foot pour 340 000 euros, au côté desquelles divers investissements sont prévus notamment dans les écoles avec le remplacement des sols et la réfection de toiture, des crédits concernant l'accessibilité des bâtiments, des acquisitions de matériels et la prévision d'acquisitions foncières pour un montant global de 660 700 euros.

Les recettes constituées du virement, des dotations telles que le FCTVA pour une part conséquente cette année, et des subventions sont assurées par un emprunt d'équilibre.

Il conviendra le moment venu d'en réaliser tout ou partie, compte tenu des opportunités et de l'avancement des travaux. Précision utile, notre dette est stable et notre capacité de désendettement ramené à un mandat, nous nous souvenons qu'il y a quelques années cela était loin d'être le cas. Nous devons, bien entendu, veiller à conserver ces bons ratios.

Comme chaque année, nous reporterons les restes à réaliser, les excédents et déficits à l'occasion du budget supplémentaire qui sera proposé à votre validation en juin. Cet exercice budgétaire dissocié permet effectivement de mieux mesurer les besoins et les capacités réelles de la collectivité pour y faire face sur un exercice donné.

En ces périodes particulièrement difficiles pour les collectivités, nous devons veiller à préserver nos marges de manœuvre en optimisant encore notre fonctionnement et en dégagant des pistes de ressources nouvelles.

Voici donc une présentation synthétique de ce budget, bien sûr vous retrouvez le détail de tous les chapitres où les principales variations, notamment dans les dépenses de fonctionnement, singulièrement dans les charges à caractère général, tiennent plus lieu à des changements d'imputation d'articles qu'à des dépenses nouvelles dans telles ou telles catégories, mais, Denis LIMOUSIN pourra préciser autant qu'il le souhaite, et, nous répondrons à toutes les questions que vous jugerez utiles.

Denis LIMOUSIN

Le budget 2015 s'inscrit cette année encore dans le contexte douloureux de la crise financière et sociale. Cette crise, qui ne cesse de perdurer, met en évidence les méfaits gravissimes du libéralisme outrancier et entraîne nos concitoyens les plus modestes, et donc, les plus vulnérables, dans un désarroi profond. A leur niveau, les collectivités locales paient un lourd tribut pour faire face, entre autre, au désengagement programmé de l'Etat. En effet, dans la continuité de 2014, la ponction faite aux collectivités locales s'est gravement accentuée en la fixant à 3 milliards 670 millions d'euros dont 1 milliard 450 millions d'euros pour les seules communes. Cela se traduit concrètement par une baisse significative de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement).

Ces baisses drastiques de ressources interviennent alors que l'impact des politiques publiques induit une contribution plus conséquente des collectivités locales (construction de nouveaux logements sociaux, mise aux normes accessibilité et rénovation thermique des bâtiments, financement du périscolaire, accès au haut débit, application de normes nouvelles nationales et européennes et la liste n'est pas exhaustive). Toutefois, le montant global du Fonds de Péréquation national des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) va continuer de croître (passant de 570 millions d'euros en 2014 à 785 millions d'euros cette année).

Pour notre commune, la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement reste un leitmotiv constant qui nous permet, entre autre, de prendre en compte l'augmentation de la TVA, la mise en place de la réforme des rythmes

scolaires, la reprise des activités artistiques, la revalorisation des bas salaires des agents de la catégorie C, ainsi que l'augmentation des cotisations retraites.

Ces différentes hausses imposées impacteront principalement les chapitres 011 et 012 en dépenses de fonctionnement alors que les charges financières seront pour leur part en légère diminution. Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement pour 2015 baisseront de 80 000 euros par rapport au budget prévisionnel 2014 avec cependant un virement à la section investissement moindre (262 006 euros contre 425 673 euros) ce qui situe bien les limites de nos marges de manœuvre.

En recettes de fonctionnement, la ponction opérée sur la DGF sera de l'ordre de 120 000 euros. Le FPIC est chiffré à 50 000 euros (prévisionnels), cependant cette recette n'est pas pérenne dans la mesure où la Communauté d'agglomération est à la limite de rester éligible. La fiscalité locale, qui constitue la part importante de nos recettes de fonctionnement, restera stable puisque les taux n'augmenteront pas en raison de notre décision politique et notre volonté de ne pas taxer davantage les palaisiens. Enfin, au chapitre 74, les subventions de la CAF seront de 160 000 euros. Pour la section d'investissement, les opérations principales concerneront la cuisine centrale et la mise aux normes des vestiaires du stade Claveyrollas avec respectivement 744 980 euros et 340 000 euros inscrits en crédit de paiement sur 2015. Par ailleurs, des travaux de réfection dans les différents groupes scolaires (toitures et sols) sont programmés.

Les recettes d'investissement seront simplement constituées du FCTVA et de la taxe d'aménagement à hauteur de 248 000 euros au chapitre 10, et, du virement de 262 000 euros de la section de fonctionnement. Les subventions concerneront les bâtiments communaux (24 200 euros), la cuisine centrale (40 000 euros) et le réaménagement des vestiaires des tribunes (20 000 euros).

En conclusion, le groupe communiste votera le budget 2015 dans son ensemble, en soulignant la gestion rigoureuse du budget communal depuis de nombreux exercices. Cette bonne discipline budgétaire avérée ne masque cependant pas l'étroitesse de nos marges de manœuvre. Le désengagement de l'Etat met en grandes difficultés les collectivités locales, notamment sur leur capacité à investir, et donc, à « booster » l'économie. Comme de nombreux électeurs de gauche, notre groupe est en désaccord profond avec la politique gouvernementale actuelle tant les attentes d'un véritable rééquilibrage économique et social sont fortes et légitimes. Contre la « politique de l'offre », nous considérons d'ailleurs que la solution n'est sûrement pas dans la mise en œuvre d'un pacte libéral de responsabilité de 40 milliards en faveur des entreprises sans contrepartie. Notre pays a besoin d'une réelle politique de gauche à dimension humaine sur des valeurs sociales et laïques. Fidèles à nos engagements électoraux, c'est donc sur ces valeurs de gauche que notre groupe continuera à œuvrer au sein de la majorité municipale dans l'intérêt des palaisiennes et des palaisiens.

Madame le Maire

Merci Denis pour cette déclaration au nom du groupe, mêlée avec la présentation du budget.

Claudine DELY

Il y a des lignes sur lesquelles Carole SALESSE a posé des questions lors des commissions finances, je n'y reviendrai donc pas. J'ai noté qu'entre le Compte Administratif 2013 et celui de 2014, il y a effectivement une légère baisse - ce qui est très bien - pourquoi avons-nous prévu une augmentation de 3,5% sur le prévisionnel 2015 puisque tu dis que cela est basé sur le prévisionnel 2014 ? Dans les analyses budgétaires précédentes, nous avons fait la remarque comme quoi le prévisionnel devait s'adapter en fonction des résultats du Compte Administratif, donc, je voulais savoir pourquoi l'augmentation du Budget Primitif est de 3,45% d'autant qu'il y a quelques lignes sur lesquelles les prévisions passent du simple au double ? La deuxième question concerne les pertes de change, je suppose que cela concerne l'emprunt suisse, 10 000 euros sont prévus sur 2015, il me semblait qu'il se terminait en 2015.

Madame le Maire

C'est la dernière année.

Claudine DELY

Il s'agit du montant auquel il faut s'attendre en intérêts ?

Denis LIMOUSIN

Au minimum.

Madame le Maire

Nous espérons que cela ne dépassera pas, comme l'euro a connu une dévaluation, le franc suisse remonte forcément, ce qui implique des pertes de change supérieures à ce que nous avons les années précédentes, nous espérons que 10 000 euros suffiront pour clore définitivement cet emprunt.

Denis LIMOUSIN

Au jour d'aujourd'hui, par rapport à cette dernière question, nous payons ces pertes de change tous les trimestres, nous avons donc entamé le 2^{ème} trimestre et nous sommes à un peu moins de 5 000 euros, sachant que le 2^{ème} trimestre que nous avons réglé est plus élevé que le 1^{er} trimestre.

Claudine DELY

Et avec la dévaluation récente de l'euro, il y a des chances que cela augmente sur les 2 derniers trimestres.

Denis LIMOUSIN

Des risques en effet. Sur la question relative au montage du Budget Prévisionnel, celui-ci est monté par rapport au Compte Administratif de l'année précédente. La référence que j'ai faite pendant la présentation était un comparatif des 2 Budgets Primitifs, ce n'est pas la même chose. Sur le montage 2014, nous avons un prévisionnel qui était estimé avec une augmentation d'environ 5%, sachant que l'important est le réalisé, et, nous considérons qu'un budget réalisé à 95% est un bon réalisé. Le fait que nous ayons pu avoir un réalisé 2014 inférieur à 95% d'ailleurs, nous a permis d'avoir une diminution du Compte Administratif 2014 par rapport au Compte Administratif 2013.

Claudine DELY

J'ai bien noté cela.

Denis LIMOUSIN

Par rapport au montage du budget que nous vous proposons ce soir, nous restons dans la même logique, à savoir que la marge reste même plus étroite puisque nous n'avons que 3,5% de delta par rapport au Compte Administratif 2014, ce qui veut dire que si nous tenons notre budget à hauteur de 96% - ce qui serait très bon – nous aurions, là aussi, une baisse de notre Compte Administratif 2015 par rapport à celui de 2014. Nous montons toujours les budgets de la même façon.

Claudine DELY

Je comprends bien, c'est justement la question qui est posée, quand nous faisons des prévisions, je comprends bien que nous nous basions au départ sur le Budget Primitif de l'année précédente - c'est généralement comme cela que l'on procède dans les entreprises - d'où ma question, compte tenu du fait que nous avons réussi à baisser entre 2013 et 2014, pourquoi n'avons-nous pas adapté ? Je ne vais pas refaire ligne par ligne, mais, à certains endroits, nous aurions pu faire en sorte que l'augmentation du prévisionnel par rapport au Compte Administratif 2014 soit un peu moins importante, je pensais que l'analyse du Compte Administratif 2014 aurait pu permettre éventuellement de baisser très légèrement ce budget.

Denis LIMOUSIN

L'important est d'avoir un prévisionnel objectif. Vous vous rendez bien compte que les marges de manœuvre que nous nous autorisons par rapport à notre prévisionnel sont quand même assez faibles, 50 000 euros sur un budget total de plus de 1,4 millions, ce n'est pas énorme. La méthode a toujours été la même et elle a porté ses fruits. De 2008 à 2014, notre Compte Administratif n'a augmenté que d'une centaine d'euros sur un budget d'1,4 millions, ce qui prouve que les dépenses sont maîtrisées, et, j'ajouterai d'ailleurs, qu'une centaine d'euros sur une période de 6 ans, c'est exceptionnel. Il faut aussi tenir compte de l'inflation, sur les 6 dernières années, elle a été en moyenne de 1,74%.

Claudine DELY

Nous ne pouvons pas faire une analyse trop globale de cette façon-là, lorsque je dis cela, c'est parce que j'ai regardé certaines lignes, et, par exemple, toutes les lignes concernant l'entretien des bâtiments, nous avons prévu des sommes beaucoup plus importantes au prévisionnel de 2014, et finalement, nous ne l'avons pas utilisé, et, cette année nous avons augmenté ailleurs.

Madame le Maire

Certaines lignes n'ont pas été dépensées, c'est pour cela que l'observation de ligne à ligne est toujours faussée, puisque d'autres ont été largement dépassées. Dans la construction d'un budget prévisionnel, il y a toujours une marge prudentielle qu'il faut conserver, de la même façon. Nous allons prendre un acte courant de la vie de tous les jours, vous savez que du Palais à Limoges vous avez tant de kilomètres et donc besoin de tant d'essence, vous pouvez toujours mettre exactement l'essence correspondant à ce nombre de kilomètres, ceci étant, si pour une raison ou pour une autre il y a un bouchon, vous restez en panne. Le budget se construit de la même façon, avec une marge de manœuvre, qui est somme toute, il faut bien le reconnaître - même si vous pouvez faire toutes les remarques et celles-ci sont légitimes - relativement faible. Le but étant aussi d'inscrire des sommes, cela ne veut pas dire que vous avez telle somme et que vous allez dépenser la totalité, ce qui est demandé aux services chaque année, c'est d'optimiser au maximum leur façon de gérer leur budget et leurs

besoins pour que nous puissions avoir un réalisé conforme aux besoins de la collectivité, mais, le moins dépensier possible, c'est ainsi que nous constituons aussi nos marges de manœuvre.

Denis LIMOUSIN

Justement pour aller dans le sens des observations qui ont été faites par Isabelle BRIQUET, concernant le montage de notre budget, je l'ai expliqué, nous nous tablons par rapport au Compte Administratif de l'année précédente. Il est vrai que cette année il y a des difficultés de lecture puisque l'administration nous a demandé de changer des imputations en fonction de certaines lignes, ce que nous avons expliqué d'ailleurs en commission des finances, cela complique un petit peu la lecture. Certaines imputations donnent une impression bizarre par rapport au contenu et par rapport au montant. Ce qui est important par contre, c'est qu'en réalité, nous votons le chapitre en entier, après, je veux bien que nous refassions ce qui a été fait lors de la commission des finances, mais, ce n'est pas le but.

Claudine DELY

J'ai bien compris et j'ai dit tout de suite que je n'allais pas poser de questions, Carole SALESSE nous a expliqué, ce n'est pas du tout ma question.

Denis LIMOUSIN

La réponse par rapport à ces sommes qui sont différentes, c'est justement parce qu'il nous a été demandé d'imputer différemment certaines lignes.

Yvan TRICART

Je reviendrai sur ce qu'avance Claudine DELY, juste par rapport à l'intervention du Groupe Communiste, j'approuve un certain nombre de choses. J'ai bien noté au lendemain des élections départementales que le gouvernement a surtout dit : « rien ne change, on continue comme avant » et je trouve cela lamentable pour l'avenir qui se prépare. Nous savons tous que les collectivités, c'est 70% des investissements publics, réduire aujourd'hui volontairement les ressources des collectivités revient à s'attaquer à long terme à l'emploi possible par les investissements des collectivités. Non seulement je pense que la politique poursuivie est une mauvaise politique, mais, elle aggrave la question du chômage, et, les difficultés dans lesquelles se trouve le Palais-sur-Vienne en est une petite démonstration. Réduire les capacités des collectivités qui représentent le gros de l'investissement public est une mauvaise politique, nous n'avons pas élu François HOLLANDE pour cela, il est en train de le payer ainsi que ceux qui le soutiennent, voilà ma première remarque. La deuxième remarque, j'ai bien noté que l'important - nous sommes tous d'accord - est le montant du chapitre, nous savons que s'il n'y a pas assez sur une ligne nous pouvons prendre sur une autre tant que le montant du chapitre ne bouge pas, c'est pour cela qu'il y a deux affirmations qui me gênent : « nous avons réalisé 95% voire 96%, c'est une bonne chose, nous le savons », cette affirmation est gratuite, je ne sais pas, de même lorsque vous dites que la méthode a porté ses fruits, là aussi, je ne sais pas. Si nous avions été plus rigoureux, nous serions peut-être en dessous, nous ne savons pas. Se laisser une marge de manœuvre de 3,5% cette année - c'est à dire à peu près 4 fois l'inflation - je ne pense pas que ce soit une bonne chose, si nous voulons être rigoureux, il faut être rigoureux, nous nous mettons au niveau du Compte Administratif de l'an dernier. Nous avons proposé cela l'an dernier, nous n'avons pas été suivis, pourtant l'expérience montre que cela aurait suffi, nous nous en serions sortis, la preuve, nous sommes arrivés au même résultat.

Ludovic GERAUDIE

Nous ne savons pas.

Yvan TRICART

Nous aurions peut-être fait mieux. Nous ne pouvons pas dire que nous votons 3,5% de plus que ce que nous avons réalisé l'année précédente, je ne vois pas pourquoi cela est nécessaire, surtout que nous disons bien avec l'espoir de ne pas les utiliser, donc, si l'espoir est de ne pas les utiliser, ne les mettons pas. Si à un moment donné, nous constatons que nous sommes trop justes, il y a la possibilité de faire des votes supplémentaires. Si nous voulons vraiment être très rigoureux, nous pouvons voter le montant du Compte Administratif.

Denis LIMOUSIN

J'entends bien ce qui a été dit, chaque année, j'ai l'impression qu'il y a une incompréhension entre ce que nous pouvons appeler un prévisionnel et un réalisé.

Yvan TRICART

Non.

Denis LIMOUSIN

Le fait de travailler sur un prévisionnel, il nous est demandé, et c'est une dimension importante, de proposer un budget sincère, c'est-à-dire des prévisions fiables, ensuite, nous savons très bien qu'entre un prévisionnel et un réalisé, nous n'avons pas 100%, c'est avéré. Ensuite, par rapport aux constats que tu fais en laissant entendre que nous pourrions encore faire mieux, moi, j'ai un constat chiffré, c'est ce qui a été fait entre 2008 et 2014, où lorsque je prends le fameux chapitre 011, en 2008, il était à un niveau de 1 433 413,36 euros, en 2014 il est de 1 433 589 euros, soit un delta de 176 euros.

Yvan TRICART

Pourquoi tu ne cites pas celui de 2009 ?

Denis LIMOUSIN

Je compare de 2008 à 2014, ensuite j'indiquais que nous avons eu une inflation moyenne d'1,74%, sur 6 ans, cela représente une valeur de 150 000 euros, nous avons également financé le multi accueil en totalité à partir de 2010, soit 95 000 euros. Cela veut dire que sur les 6 ans, nous avons eu l'augmentation, d'un chapitre qui pèse plus d'1,4 millions, de 176 euros, nous avons avalé l'inflation de 150 000 euros et aussi un service de multi accueil qui représente 95 000 euros, je considère, à la vue de cette observation chiffrée, que les résultats sont probants, dire l'inverse ne me paraît pas mathématiquement sérieux.

Yvan TRICART

Je suis obligé, je le regrette, le Compte Administratif de 2009, est de 1 331 000 euros, le Compte Administratif de 2014 est de 1 400 000, aux chiffres, nous pouvons leur faire dire un certain nombre de choses, donc par rapport à 2009, tu augmentes de 120 000 euros, c'est tout. Je ne voulais pas discuter des chiffres parce que je trouve que cela n'est pas bon.

Madame le Maire

C'est la seule année où il y a un décrochage, vous êtes d'une mauvaise foi formidable.

Yvan TRICART

Nous sommes d'accord qu'il y a maîtrise.

Denis LIMOUSIN

Il faut le dire plus clairement. Par rapport à l'exercice 2009, un travail phénoménal a été fait sur le chapitre 011 cette année-là, nous avons tellement maîtrisé que nous avons baissé de 120 000 euros, ensuite, il a fallu que nous financions le multi accueil à hauteur de 95 000 euros, voilà exactement les dimensions chiffrées. Concernant 2008 à 2014, c'est incontournable, une augmentation de 176 euros par rapport à un chapitre qui pèse 1,4 millions, je trouve que c'est bien géré.

Yvan TRICART

Je note qu'en 2009, nous étions à 100 000 euros en dessous.

Denis LIMOUSIN

Volontairement nous avons fait des efforts cette année-là.

Yvan TRICART

Nous sommes d'accord qu'il y a maîtrise, Madame le Maire, je ne vois pas pourquoi nous en discutons, nous sommes d'accord.

Madame le Maire

Par rapport à l'analyse que vous venez de développer sur le fait de se caler sur le Compte Administratif et de continuer ainsi, l'exemple de 2009 que vous citez, si nous nous étions calés sur les dépenses de 2009 où cette année-là il y a eu effectivement un décrochage par rapport aux autres années du mandat, cela démentirait toute votre analyse, là, nous aurions eu d'importantes difficultés si nous avions suivi votre analyse, vous voyez que cela ne se vérifie absolument pas. D'autre part, là, nous sommes sur un prévisionnel, certes avec une marge d'augmentation par rapport à un réalisé, ce qui est logique pour un prévisionnel, cela est pareil dans toutes les collectivités, que vous ne partagiez pas cette analyse c'est autre chose, mais quelle incidence cela a-t-il ? Ce budget a été monté sans recours supplémentaire à la fiscalité, avec des ressources pour la plupart estimées également, ensuite, les vrais analyses budgétaires de la collectivité vont être sur du réalisé, quel impact par rapport à la population ? Quel impact par rapport à l'investissement ? Quel impact par rapport à la construction budgétaire le fait qu'il y ait un pourcentage, une latitude entre le prévisionnel et l'exécuté de l'année passée ? Quelles conséquences ? Merci.

Yvan TRICART

Si vraiment vous voulez les conséquences, il faut qu'il y ait le débat avec les différents services pour bien maîtriser. Vous maîtrisez bien, mais nous pensons que nous n'en n'avons pas la démonstration pour l'instant, et donc que nous pourrions maîtriser mieux, mais nous n'avons pas, non plus, les éléments contraires. Vous avez cette marge de manœuvre, vous dites que vous avez bien maîtrisé parce que nous sommes restés au même niveau, ce niveau et cette marge de manœuvre n'étaient pas nécessaires. Ce que nous pensons, c'est que dans ce secteur-là, il n'est pas nécessaire de prendre une marge de manœuvre. Si, à un moment donné, il y a un décrochage sur certaines choses, un élément imprévu, il y a des processus budgétaires qui permettent de rajouter un certain nombre de choses.

Madame le Maire

Cela s'appelle la prévision budgétaire et cela se traduit dans le budget primitif.

Yvan TRICART

Vous nous demandez une opinion, je vous dis ce que nous nous ferions.

Madame le Maire

D'accord, c'est juste que nous ne sommes pas d'accord, c'est tout.

Yvan TRICART

Exactement.

Madame le Maire

Par contre, vous n'avez toujours pas répondu à ma question.

Yvan TRICART

Nous ne sommes pas pour une marge de manœuvre.

Madame le Maire

Vous ne voulez pas répondre à ma question non plus.

Yvan TRICART

Nous ne sommes pas pour une marge de manœuvre. Bien entendu, nous avons noté qu'il n'y avait pas d'augmentation d'impôts, ce qui est intéressant, cela montre qu'il y avait vraiment une grande marge de manœuvre.

Denis LIMOUSIN

L'argumentation utilisée avant, qui pouvait, à la limite, être recevable - bien que je ne vois pas comment nous pouvons faire autrement et les résultats sont là et ils sont probants – qui était de dire qu'à cause de cette marge de manœuvre nous nous permettions d'augmenter les impôts, aujourd'hui, cet argument ne tient plus puisqu'il n'y a pas d'augmentation.

Yvan TRICART

Cela ne répond pas à nos questions.

Madame le Maire

Vous ne répondez pas à la mienne non plus, cela me chagrine.

Yvan TRICART

J'ai peur de dire, sauf si le budget n'est pas sincère.

Madame le Maire

Justement, procéder de la sorte est la meilleure façon pour qu'il le soit.

Denis LIMOUSIN

Là, je pense que tu pousses le bouchon un peu loin, quand même.

Yvan TRICART

J'ai bien dit que je ne voulais pas le dire.

Denis LIMOUSIN

Tu aurais mieux fait de ne pas le dire.

Madame le Maire

J'ai bien noté notre différence de façon de faire, effectivement, je préfère m'assurer de la bonne arrivée du point A au point B selon l'exemple que j'ai cité tout à l'heure, de ma petite voiture qui fait le trajet Limoges - le Palais dans de bonnes conditions en tenant compte d'un aléas, j'ai noté que vous vous préférez prendre le risque de rester en panne au milieu, c'est une façon de faire.

Yvan TRICART

Je suis pour un jerrican.

Carole SALESSE

Globalement, nous cherchons tous à diminuer les dépenses à caractère général, cela est valable aussi pour le poste des ressources humaines, il faut être clair, dans le but d'augmenter nos investissements et notre capacité d'autofinancement, mais, d'avoir aussi le moins de pression fiscale sur les palaisiens, car nous savons qu'ils ne sont pas riches, nous le voyons bien dans nos recettes, ils le subissent aussi. Pour moi, c'est cela notre préoccupation, et pas de dire que le budget n'est pas sincère.

Madame le Maire

Merci car ce n'est pas le cas.

Carole SALESSE

En revanche, il y a des efforts à faire, et, peut-être que nous n'arrivons pas nous à les percevoir. Lors des commissions, peut-être devrions-nous faire des hypothèses avec des variables, il y a des dépenses incompressibles, mais, certaines petites choses pourraient, peut-être, être revues à la baisse. Lors de notre première mandature, nous avons fait un petit exercice, qui avait peut-être fait sourire, mais, nous avons pris chaque ligne en essayant d'en baisser certaines pour pouvoir diminuer nos charges à caractère général, et, de ce fait, diminuer aussi l'impôt. Je pense qu'il y a un travail qui serait à faire, peut-être plus du côté des services techniques, avec différentes hypothèses de travail, 2 ou 3, sur nos charges pour ensuite faire des choix par rapport à cela. Là, effectivement, nous allons voter le chapitre, les lignes sont fongibles, mais, quelque part, ce qui nous manque, c'est d'avoir un peu plus de lisibilité là-dessus.

Madame le Maire

Ce que tu dis-là, c'est tout le travail qui a été fait pendant plusieurs années, nous avons « gratté » ligne par ligne, il n'y a pas eu de petites économies réalisées, nous nous sommes mis à plusieurs autour d'une table avec les différents services, nous avons épluché le budget ligne par ligne, achat par achat, opération par opération pour essayer de diminuer au maximum et enlever le superflus, il n'y en a plus dans le budget, nous sommes sur des priorisations et du nécessaire. C'est là où les choses deviennent plus compliquées, je le redis, nos charges sont particulièrement bien maîtrisées, beaucoup de communes pourraient envier notre budget, ce qui m'inquiète, ce sont les baisses de dotations que nous dénonçons tous - et ce n'est pas une seule question d'appartenance politique -, qui vont impliquer pour la commune du Palais de faire le même effort que nous avons déjà fait à la suite de nos pertes de ressources de taxe professionnelle, et, je ne suis pas certaine que nous soyons capables de faire 2 fois le même exercice. Je vous rappelle la situation d'il y a quelques années, il n'y a pas que les dépenses de fonctionnement, il faut aussi regarder l'ensemble des marges de manœuvre de la collectivité où nous mettions 15,5 ans pour rembourser notre dette, nous revenons quand même d'assez loin, nous étions surveillés par les services fiscaux, car nous étions dans une zone dangereuse en matière d'équilibre budgétaire, et, pas sûrs de pouvoir tenir un certain nombre d'engagements. Là, nous sommes revenus à une situation saine, mais, au Palais nous sommes toujours sur le fil, nous savons bien que nos ressources tiennent et qu'elles vont tenir encore plus de l'impôt local, et, que celui-ci est lourd, son augmentation ne pourra pas être supportable pour les palaisiens, cela va être pour nous très compliqué. Je voudrais juste rebondir sur une phrase où il était question des difficultés du Palais, nous connaissons des difficultés liées singulièrement à notre histoire, mais, pas plus au regard de ses finances actuellement que d'autres communes, et, je pense que d'autres collectivités, moins soucieuses de rigueur que nous, vont se trouver dans des difficultés nettement plus importantes que notre commune. C'est parce que nous avons dégagé certaines marges de manœuvre que nous avons un excédent relativement confortable que nous pouvons faire face, je ne suis pas certaine que beaucoup d'autres puissent rivaliser.

Carole SALESSE

C'est peut-être cette lecture-là qui nous manque.

Madame le Maire

D'accord.

Claudine DELY

Pour conclure les choses, j'ai suis très surprise que le débat ait pris cette tournure car ce n'était pas le sens, la première de mes réactions était de dire que j'avais noté justement une baisse et ma question était de savoir pourquoi alors nous augmentions de 3,5%, cela rejoignait la réflexion que nous avons eue avec Carole SALESSE en préparation de Conseil Municipal, tu me dis que ce sont des précautions qu'il faut prendre, d'accord c'était une réponse, après, je n'ai pas bien compris pourquoi c'est parti sur des confusions avec le prévisionnel, cela me déçoit toujours, car, depuis que nous sommes élus, nous nous efforçons toujours d'avoir des discussions intelligentes, si j'ose m'exprimer ainsi, et, Carole SALESSE l'a dit mieux que moi et tant mieux, visiblement vous avez mieux compris, mais, sincèrement si nous pouvions éviter ce genre de discussions.

Madame le Maire

Je suis d'accord, il y a eu un grand moment de stérilité.

Le Maire présente le projet du budget primitif pour l'année 2015 et le soumet au vote :

Section de fonctionnement : équilibrée en dépenses et recettes à 5 801 331 €

DEPENSES :

Chapitres : 011 - 012 - 65 - 66 - 67 - 023 - 042

Vote :

Pour : 28

Contre : 1 (Yvan TRICART)

Abstention : /

RECETTES :

Chapitres : 70 - 73 - 74 - 75 - 013 - 76 - 77 - 042

Vote : Unanimité

Le vote des taux des taxes directes locales :

Libellés	Bases	Taux	Produits
Taxe d'habitation	10 112 000	11.99	1 212 429
Foncier bâti	6 475 000	22.64	1 465 940
Foncier non bâti	29 600	99.84	29 553

Vote: Unanimité

Section d'investissement : équilibrée en dépenses et recettes à 2 253 480 €

DEPENSES :

Chapitres : 16 - 040 - 20 - 21 - 23

Vote :

Pour : 23

Contre : 6 (Yvan TRICART – Claudine DELY – Guénaël LOISEL – Carole SALESSE – Cédric FORGET – Dominique FOURTUNE)

Abstention : /

Opérations : 030 - 069 - 0075 - 097 - 0106 - 0113 - 0128 - 0129

Vote :

Pour : 23

Contre : 6 (Yvan TRICART – Claudine DELY – Guénaël LOISEL – Carole SALESSE – Cédric FORGET – Dominique FOURTUNE)

Abstention : /

RECETTES :

Chapitres : 10 - 16 - 021 - 040 - 13

Vote : Unanimité

Opération : 069 - 0128 - 0129

Vote : Unanimité

Madame le Maire

Je dois vous apporter une précision, les documents officiels que nous faisons signer habituellement en fin de Conseil Municipal concernant le vote du Budget Primitif n'ont pas pu être édités par le service comptabilité, il va vous être demandé de venir signer ultérieurement, nous vous préviendrons. Nous avons un souci avec notre logiciel de comptabilité et nous envisageons sérieusement de prendre quelque chose de mieux adapté à nos besoins et avec la rigueur budgétaire que nous souhaitons avoir, ce n'est pas plus mal que nous nous y penchions. Je remercie les services de la comptabilité de faire ce qu'ils peuvent avec les moyens du bord parce que ce n'est pas évident.

DELIBERATION n°10/2015

Vote du budget AEP 2015

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 09 avril 2015

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 09 avril 2015

Madame le Maire

Le budget de l'eau s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à hauteur de 479 610 euros, à peu près dans la même épure que les années précédentes, à noter, chose importante pour ce budget qui est fragile et doit être regardé à la loupe, nous avons pu dégager un excédent sur l'exercice de 21 875,47 euros, je rappelle que l'année passée, nous avons un déficit, c'est plutôt la bonne nouvelle, néanmoins, nous voyons bien que cet excédent, même s'il est conséquent au regard du budget, il peut vite être mangé par des augmentations de redevance pollution ou d'autres normes qui peuvent se mettre en place. Sur les dépenses d'exploitation, l'essentiel vient effectivement de l'achat d'eau, nous notons cette année une augmentation très substantielle de la prestation de la Ville de Limoges et nous retrouvons un virement à la section d'investissement d'un peu plus de 28 000 euros. Ce budget est à peu près toujours pareil, je n'ai pas de commentaires spécifiques à y apporter, à part un achat d'eau qui se maintient, et, l'augmentation des prestations de la Ville de Limoges sont les seuls points qui appellent un commentaire de ma part. Les recettes sont constituées pour l'essentiel de la vente d'eau aux abonnés. Là-aussi, je n'ai pas de commentaires particuliers à y apporter. Les dépenses et les recettes d'investissements s'équilibrent à 257 210 euros, là-aussi, sont prévus les travaux d'eau rue Pierre et Marie Curie qui vont sans doute débiter avec du retard, nous aurons peut-être à réajuster quelques points, ceci étant, il n'y a rien de particulier à souligner dans ce budget.

Claudine DELY

Il fallait changer nos compteurs d'eau, c'était obligatoire, nous en avons déjà remplacés, en avons-nous encore à changer ?

Madame le Maire

Nous prévoyons d'en changer chaque année.

Claudine DELY

C'est à la charge de la commune, cela ne passe pas dans le budget eau ?

Madame le Maire

C'est sur le budget de l'eau.

Denis LIMOUSIN

C'est l'article 2156, en dépenses d'investissements.

Madame le Maire

Je le dis chaque fois mais nous devons vraiment veiller à contenir au maximum nos dépenses parce que c'est ensuite le prix que paye l'utilisateur. Les services et Denis LIMOUSIN sont à même de vous apporter des éléments si toutefois vous deviez avoir des questions par la suite.

Madame le Maire présente le budget primitif du service de l'eau 2015 et le soumet au vote :

Section d'exploitation : équilibrée en dépenses et recettes à 479 610,00 €

DEPENSES : Unanimité

RECETTES : Unanimité

Section d'investissement : équilibrée en dépenses et recettes à 257 210,00 €

DEPENSES : Unanimité

RECETTES : Unanimité

DELIBERATION n°11/2015

Subventions communales 2015

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 09 avril 2015

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 09 avril 2015

Madame le Maire

Ce point concerne les subventions communales où un rectificatif vous a été donné sur table pour 2 petites modifications, je laisse la parole à Denis LIMOUSIN.

Denis LIMOUSIN

Concernant les subventions exceptionnelles, nous avons omis celle pour Cyclo Club Palaisien au titre de la fête de la musique et de la Palaisienne, ensuite, nous avons supprimé une subvention de 35 euros pour le Club Cycliste qui ne donne plus signe de vie, le Sporting Club Vélo qui avait été créé en même temps que le Cyclo Club Palaisien mais qui ne s'investit jamais sur la commune. Nous avons fait des relances concernant le financement de la subvention en demandant un relevé d'identité bancaire, nous n'avons pas eu de réponse, nous vous proposons donc de supprimer cette subvention.

Claudine DELY

A propos du Cyclo Club Palaisien, je trouve que c'est un club qui s'investit beaucoup, et, 35 euros c'est peu.

Madame le Maire

C'est pour cela qu'il y a la subvention exceptionnelle dont vient de parler Denis LIMOUSIN.

Claudine DELY

Oui, mais cela reste exceptionnel, la subvention annuelle est minime.

Denis LIMOUSIN

Concernant les subventions exceptionnelles, nous pourrions y mettre des guillemets, en fait, c'est pour éviter que chaque année par rapport à certaines manifestations qui existent tous les ans - comme le rugby par exemple avec ces 3 tournois -, nous soyons obligés de voter des subventions exceptionnelles au coup par coup, nous savons que le rugby a ses 3 tournois annuels, la SAP ses 2 tournois, nous savons que le Cyclo Club Palaisien va organiser ses 2 manifestations importantes, nous vous proposons donc de voter d'ores et déjà cette subvention exceptionnelle.

Madame le Maire

Par rapport à cela, je voudrais juste préciser, il y a deux subventions pour le Cyclo Club Palaisien, 35 euros dont les membres du club avaient connaissance lors de la création de l'association, en effet, se retrouver à plusieurs pour faire des promenades à vélo a un intérêt sportif et amical, un intérêt communal un peu moindre si ce n'est encourager la pratique sportive. L'investissement dans la fête de la musique et l'organisation de la Palaisienne sont 2 manifestations qui font qu'il y a une subvention exceptionnelle car elles sont d'intérêt communal, ce sont de vraies manifestations communales, c'est pour cela qu'il convient aussi de dissocier les choses puisque peut-être qu'une année ces manifestations n'auront pas lieu, dans ces conditions, la subvention exceptionnelle non plus.

Denis LIMOUSIN

Evidemment, cela est lié à ce que les manifestations se déroulent.

Claudine DELY

Sur le document précédent, il n'y avait pas la subvention exceptionnelle, c'est la raison pour laquelle je m'étais posée la question. Ensuite, je remarque que la subvention au CCAS est des 50 000 euros, alors qu'il y a quelques années elle s'élevait à 93 000 euros, cela m'inquiète un peu à l'époque où la détresse sociale est plus importante, certes, nous pouvons toujours revoir le montant dans le budget supplémentaire, mais, une telle baisse m'a interpellée.

Denis LIMOUSIN

Justement, nous avons voulu que le montant de la subvention soit adapté à la réalité, les 93 000 euros n'étaient pas utilisés, là, nous vous proposons 50 000 euros, car c'est un montant qui est tout à fait réaliste par rapport aux besoins du CCAS. Ce n'est surtout pas une volonté, notamment en cette période difficile pour certains palaisiens, de rogner sur le budget de l'action sociale.

Claudine DELY

C'est pour cela que je pose la question, car, l'an dernier nous avons changé un véhicule il me semble.

Madame le Maire

Cela remonte plus loin que cela, c'était sur le budget annexe des repas à domicile. Là, tu vas forcément le vérifier, étant membre du CCAS, qu'il n'est pas forcément utile d'indiquer une subvention communale vers le CCAS disproportionnée par rapport à son activité, cela ne reflèterait pas l'activité du CCAS, et ferait là-aussi encore en sorte d'augmenter notre chapitre qui serait encore plus en décalage par rapport au réalisé.

Monsieur Denis LIMOUSIN présente aux membres du Conseil Municipal la liste des associations susceptibles de percevoir une subvention pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

DECIDE DE :

- **FAIRE** bénéficier les Sociétés et Groupements dont la liste suit (sous réserve que les bilans d'activités, financiers et le budget prévisionnel de chacun, soient déposés en Mairie) des subventions suivantes :

SUBVENTIONS 2015			
Amicale Laïque	4 068 €	Comice Agricole de Limoges	220 €
Société Sportive SAP	4 033 €	Maison du Limousin	35 €
Espérance du Palais	1 592 €	Association des donateurs de sang bénévoles du Palais	89 €
Canoë Kayak Club	237 €	Croix Rouge Française - Limoges	77 €
Aviron Club du Palais	397 €	Association des Pupilles de la Haute-Vienne	30 €
Rugby Club du Palais	1 592 €	Prévention Routière Haute-Vienne	22 €
Tennis Club du Palais	1 592 €	Association des Paralysés	21 €
Les Lionceaux. USEP Jules Ferry	226 €	Association Barrage	87 €
Les A C E S - Aristide Briand	226 €	M.R.A.P	50 €
Les Dauphins - Jean Giraudoux	226 €	Secours Populaire Français	162 €
Pupilles de l'Enseignement Public	50 €	Les Petites Mains Palaisiennes	89 €
J.M.F Section du Palais	702 €	Association des Déportés-Internés-Résistants et Patriotes de Haute-Vienne	337 €
Ensemble Orchestral du Palais	2 000 €	La Boîte à Ouvrages	85 €
Chorale du Palais	2 000 €	UNICEF	47 €
Enfance Evasion	743 €	Atelier Palaisien	89 €
Amicale des Retraités	139 €	Aides Limoges	85 €
S.E.C	89 €	Gym Bonne Forme	85 €
FNACA - Comité du Palais	165 €	Amis du Musée de la Résistance	104 €
Association des Propriétaires de Beauvais	210 €	Amicale du Personnel Municipal	6 800 €
Amicale des Résidents du Pas de la Mule	126 €	Quad "Nature - Evasion"	41 €
Amicale des Combeaux	126 €	Conciliateurs et médiateurs de justice	102 €
Amicale des Bouéradours	89 €	Comité de jumelage	1 000 €
Société mycologique du Limousin	121 €	Cyclo Club Palaisien	35 €
Société communale de Chasse	270 €	Association "Bouge ta ville"	35 €
Sté de Pêche " l'Ablette Palaisienne"	89 €	Association des accidentés de la vie Haute-Vienne (FNATH-Limoges)	100 €
Amicale des Amis de la Prade	89 €	TOTAL A	31 024 €

Suite à différents avancements de grade, il est nécessaire de revoir le tableau des emplois qui vous été distribué sur table, avec la transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet en un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, la transformation d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet en un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet, la transformation d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet en un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet et la transformation d'un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe à temps complet en un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet. Il s'agit de l'évolution de carrière de nos agents, et, là-aussi, l'évolution n'est pas systématique, nous tenons compte de l'augmentation budgétaire que cela implique, et, chaque année, c'est un exercice fait avec parcimonie.

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de revoir le tableau des emplois,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

DECIDE DE :

- **ACCEPTER** le tableau des emplois communaux ci-joint.

Catégorie	Nombre d'emplois	Libellés	Pourvus	A pourvoir
FILIERE ADMINISTRATIVE				
	1	DGS	1	0
Cat. A	1	Attaché principal	1	0
Cat. B	2	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	2	0
Cat. B	2	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	2	0
Cat. B	1	Rédacteur	1	0
Cat. C	3	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	3	0
Cat. C	5	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	5	0
FILIERE TECHNIQUE				
Cat. A	1	Ingénieur	1	0
Cat. B	3	Technicien principal 1 ^{ère} classe	3	0
Cat. B	1	Technicien principal 2 ^{ème} classe	1	0
Cat. B	1	Technicien	1	0
Cat. C	2	Agent de maîtrise principal	2	0
Cat. C	3	Agent de maîtrise	3	0
Cat. C	4	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	4	0
Cat. C	7	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	7	0
Cat. C	4	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	4	0
Cat. C	25	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	25	0
Cat. C	1	Adjoint technique 2 ^{ème} classe TNC (14,74 h/35)	1	0
Cat. C	1	Adjoint technique 2 ^{ème} classe TNC (30 h)	1	0
	1	Apprenti	1	0
	1	Contrat d'avenir	1	0
FILIERE ANIMATION				
Cat. C	2	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	2	0
FILIERE CULTURELLE				
Cat. B	1	Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	1	0
Cat. C	1	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	1	0
Cat. C	1	Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	1	0
Cat. B	2	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à TNC (10h/semaine) (discipline Danse et discipline flûte)	2	0
Cat. B	3	Assistant d'enseignement artistique (Contractuels) à TNC pour l'année scolaire 2013/2014 (discipline Piano, Guitare et percussions)	3	0
FILIERE SPORTIVE				

Cat. A	1	C. D. I.	1	0
Cat. B	1	Educateur des A. P. S. principal 1 ^{ère} classe	1	0
FILIERE SOCIALE				
Cat. B	1	Assistant socio-éducatif principal	1	0
Cat. B	1	Educateur de jeunes enfants TNC (8 h)	1	0
Cat. C	1	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	1	0
Cat. C	1	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	1	0
Cat. C	0	ATSEM de 1 ^{ère} classe	0	0
	1	Contrat d'avenir	1	0

DELIBERATION n°14/2015

Projet Urbain Partenarial avec l'Office Départemental de l'Habitat 87 pour la construction d'un réseau d'eau potable pour la desserte des 5 pavillons locatifs cité du Parc

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 09 avril 2015

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 09 avril 2015

Madame le Maire

Nous allons parler d'aménagement avec un Projet Urbain Partenarial avec l'Office Départemental de l'Habitat 87.

Ludovic GERAUDIE

Il s'agit d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions avec l'ODHAC pour que celui-ci prenne en charge les frais de construction du réseau de desserte d'eau potable des 5 pavillons qu'il fait construire sur sa propriété Cité du Parc.

Madame le Maire

Je précise juste, concernant ce projet, que nous en sommes au pré-projet et qu'il n'y a pas eu ni l'ombre d'une esquisse, ni l'ombre d'un dessin, et que, bien entendu, dès que nous aurons quelque chose, nous le montrerons à l'ensemble des Conseillers Municipaux. Le terrain est suffisant pour faire 5 pavillons, il faut qu'ils soient desservis en l'eau, d'où l'objet de la délibération, mais, pour l'instant, nous n'en sommes qu'au pré-projet.

Monsieur Ludovic GERAUDIE explique au Conseil Municipal que l'Office Public de l'habitat 87 (ODHAC) a déposé le 18 février 2015 un permis de construire pour la construction de 5 pavillons locatifs sur sa propriété sise avenue Aristide Briand, dénommée « Cité du Parc ».

Dans le cadre de l'instruction, il est apparu qu'un prolongement de la canalisation d'eau potable située sur l'avenue de Juriol, permettant de desservir les futurs pavillons, s'avérerait nécessaire.

Il est donc possible de mettre à la charge de l'ODHAC la part des travaux d'extension incombant à son projet par le biais d'un outil de financement des équipements publics appelé le Projet urbain Partenarial (PUP), conformément aux articles L 332-11-3 et suivants et R 332-25-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Par le biais d'une convention passée entre la Commune et l'ODHAC, précisant les modalités de ce financement, l'ODHAC pourrait prendre en charge la partie des travaux afférents à son projet soit un montant estimé à 8911,58 euros.

En contrepartie, les constructions édifiées sur le périmètre défini seront exonérées de Taxe d'Aménagement pendant une durée qui ne peut excéder dix ans.

Monsieur Ludovic GERAUDIE précise que les logements sociaux sont par ailleurs exonérés de la part communale de la Taxe d'Aménagement comme instituée par la délibération n°104/2014 du Conseil Municipal du 06 novembre 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE DE :

- **METTRE EN ŒUVRE** la procédure de Projet Urbain Partenarial telle qu'énoncée dans les articles L 332-11-3 du Code de l'Urbanisme,

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention de Projet Urbain Partenarial sur le périmètre du permis de construire déposé le 18 février dernier, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération, y compris les avenants éventuels à la convention annexée,

- **PRENDRE ACTE** que la durée de l'exonération de la Taxe d'Aménagement sur le périmètre défini sera de dix ans.

DELIBERATION n°15/2015

Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés coordonné par le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 09 avril 2015

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 09 avril 2015

Madame le Maire

Ce point concerne l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés coordonné par le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) et il convient aussi de m'autoriser à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents. Il vous est rappelé les conditions d'ouverture à la concurrence, nous l'avions déjà évoquée lors d'un Conseil Municipal précédent, la nécessité de se grouper dans ce cadre-là puisque la commune n'est pas spécialiste dans ce domaine, et, mieux vaut partir groupé avec un spécialiste qu'est le Syndicat Energies Haute-Vienne puisqu'il a l'habitude de gérer et d'agir pour les communes dans leur intérêt, cela a été démontré au fil du temps. Il vous est donc proposé l'adhésion à ce groupement et de bien vouloir m'autoriser à signer tous les documents s'y rapportant.

Claudine DELY

Est-ce que nous allons changer de fournisseur d'électricité, car je sais que cela pose des problèmes, ou est-ce juste l'achat par le biais du Syndicat ?

Madame le Maire

Cela est possible.

Claudine DELY

Je pose cette question car je sais que certaines personnes l'ont fait et ont eu par la suite d'énormes soucis.

Madame le Maire

C'est le syndicat qui fait la consultation en notre lieu et place, il le fait pour bon nombre de communes, car nous sommes nombreux à nous associer à cette démarche.

Claudine DELY

Avons-nous des exemples de ceux qui l'ont fait et est-ce intéressant ?

Madame le Maire

La procédure commence, nous n'aurons le retour qu'après, logiquement cela devrait être intéressant, Jennifer ALEXANDRE va apporter une précision technique.

Jennifer ALEXANDRE

La mise en concurrence des réseaux pour l'alimentation électrique n'a pas encore été faite, c'est nouveau. Par contre, cela s'est déjà fait dans les CHU pour le gaz, le groupement de commandes sur l'énergie a vraiment été bénéfique, en revanche, il faut être un certain nombre à se grouper. Dans d'autres types de collectivité cela s'est déjà fait et a toujours permis de faire de réelles économies.

Madame le Maire

Merci Jennifer ALEXANDRE de ces précisions.

Yvan TRICART

Aurons-nous un avis à donner ?

Madame le Maire

Non puisque nous déléguons, soit nous le faisons, soit nous le déléguons. Si le prestataire ne nous plait pas, nous ne pourrions pas refuser, après, nous avons des représentants de la commune au SEHV.

Yvan TRICART

J'ai toujours un problème entre la mise en concurrence et la défense des services publics. Même si ERDF n'est plus tout à fait un service public, mais, je suis partant pour un grand service de l'énergie et je ne pense pas que l'ouverture à la concurrence facilite ce genre de choses par rapport à ma conception philosophique donc je voterai contre.

Madame le Maire

J'entends bien, ceci étant, la commune aurait été obligée de faire la même démarche toute seule, nous serions arrivés peut-être à la même chose que le SEHV, mais peut-être pas, voire même à notre détriment si nous partions seuls. Je peux comprendre l'idée, en revanche, dans la pratique, je ne vois pas comment faire autrement.

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour la marché intérieur d'électricité,

Vu le code de l'énergie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés, approuvée le 21 janvier 2015 par l'assemblée délibérante du SEHV, ci-jointe en annexe,

Considérant qu'au 31 décembre 2015, les tarifs réglementés de vente d'électricité disparaissent pour les sites ayant une puissance souscrite strictement supérieure à 36 kVA (essentiellement des tarifs « jaunes » et « verts »).

Considérant que pour les acheteurs publics, la mise en concurrence devient obligatoire pour tous les sites correspondant au seuil ci-dessus et impose de recourir aux procédures prévues par le code des marchés publics afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappelle l'article L.331-4 du code de l'énergie.

Considérant que la mutualisation en se constituant groupement de commandes, dans des conditions définies à l'article 8 du code des marchés publics, peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix et qualités des services associés.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par la convention constitutive ci-jointe en annexe.

La convention a une durée limitée.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) dont les attributions sont définies à la convention dont il s'agit.

La CAO de groupement sera celle du Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV), le coordonnateur du groupement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE DE :

- **ACCEPTER** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés, ainsi que ceux de l'acte d'adhésion à cette convention, annexés à la présente délibération ;

- **AUTORISER** l'adhésion de la Commune du Palais sur Vienne au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés ;

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer l'acte d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés ;

- **S'ACQUITTER** de la contribution financière prévue par la convention constitutive ;

- **AUTORISER** Madame le Maire à donner mandat au SEHV pour obtenir auprès du fournisseur historique du membre et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises ;

- **AUTORISER** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune du Palais sur Vienne. Et ce, sans distinction de procédures ou de mandants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Vote pour cette délibération

Pour : 28

Contre : 1 (Yvan TRICART)

Abstention : /

Fin de la séance à 19h50